

Avril 2020

N°1

BEAUGENCY INFOS

ÉDITION SPÉCIALE

Crise sanitaire covid-19 : Une Ville bienveillante et solidaire

Lettre d'information
de la ville et de ses habitant-e-s



Chères Balgentiennes, chers Balgentiens,

Le monde entier est confronté à la pandémie de coronavirus covid-19 depuis le début de l'année. Notre pays a mis en place des mesures sanitaires et de confinement dès le mois de mars. [La municipalité de Beaugency s'est rapidement adaptée pour maintenir ses missions essentielles](#) auprès des habitants tout en assurant la protection de ses agents. Aujourd'hui, nombre d'entre eux sont en télétravail ou en situation de confinement pour respecter les consignes du gouvernement. Certains œuvrent sur le terrain : la police municipale contrôle les attestations de déplacements, gère la sécurité sur les marchés et rend de nombreux services en apportant des médicaments aux personnes qui en ont besoin, par exemple. Le service minimum d'accueil fonctionne pour les enfants des personnels jugés indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les personnels de la résidence des Belettes, du Pôle retraités ou de l'hôpital Lour Picou prennent [grand soin des personnes âgées](#).

Nous avons dû annuler ou reporter nombre de manifestations associatives, comme le Salon du livre jeunesse, et festives, et fermer tous les équipements communaux comme le cinéma, le théâtre, l'Agora... Nous avons également interdit l'accès aux espaces publics comme les bords de Loire, les parcs et jardins. Nous savons que toutes ces

contraintes pèsent sur votre vie quotidienne, mais nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour [vous accompagner dans ces difficultés](#), tout en participant à l'indispensable effort collectif à fournir aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons mis en place [des permanences téléphoniques et des appels réguliers vers les personnes fragiles et isolées](#). Nous avons soutenu les initiatives des commerçants en prêtant un véhicule pour les livraisons qu'ils font au domicile de leurs clients et en relayant leurs initia-

« *Respectez les consignes,
veillez sur vous et vos proches*

tives. Nous avons obtenu le maintien des marchés alimentaires du mardi matin à Garambault et du mercredi matin en centre-ville en y faisant respecter les mesures de distanciation sociale.

Sur le site Internet de la Ville, nous rappelons toutes les mesures prises. Nous proposons aussi des liens pour s'occuper pendant les temps libres et pour s'engager en tant que volontaires. L'Abrapa a maintenu ses livraisons de repas à domicile et vient de reprendre ses activités d'aide à la personne. [Le centre social reste au contact](#) des personnes qui le fréquentent régulièrement. Je suis bien entendu à votre écoute et à votre service, ainsi que les élus qui m'entourent.

J'ai eu l'honneur de récupérer du matériel (masques, gants...) qui a été offert généreusement pour les distribuer aux professionnels de santé du territoire. Je constate encore une fois que [la solidarité, ici, n'est pas un vain mot](#). Je souhaite que cette valeur demeure lorsque la crise sanitaire que nous traversons sera derrière nous. Il y aura sans doute des leçons à en tirer, à tous les niveaux. Mais, pour l'heure, ce qui compte, c'est que chacun veille sur soi et ses proches et respecte les consignes de confinement.

Je sais pouvoir compter sur la bienveillance et le civisme de tous les Balgentiens.

Bien à vous,

David Faucon
Maire de Beaugency



SÉCURITÉ AVANT TOUT

LA POLICE MUNICIPALE SUR TOUS LES FRONTS

Depuis quelques jours, la police municipale de Beaugency constate un certain relâchement dans le respect des règles de confinement. Mardi 7 avril notamment, en une heure de patrouille effectuée principalement en centre-ville, il a été constaté qu'environ trois quart des personnes contrôlées n'avaient pas d'attestation de déplacement !

Si les autorités ont fait preuve de bienveillance durant les premières semaines, privilégiant la prévention et l'information, le non-respect de ces mesures désormais bien diffusées et entendues par les citoyens sera dorénavant sanctionné. L'amende se monte à 135€. Les dérogations de déplacement sont valables uniquement sur présentation d'une attestation en version papier – à imprimer à partir du site Internet de la Ville ou disponibles sur la porte des locaux de la police municipale – ou en version numérique sur l'application mise en œuvre par le gouvernement.

Le respect de ces consignes s'avère aujourd'hui indispensable pour empêcher la

propagation du coronavirus covid-19 dans la population et ne pas surcharger les services de santé. Avec 2 postes sur le terrain 6 jours sur 7, jusqu'à 21 heures et 1 poste en télétravail pour effectuer la permanence téléphonique, la police municipale est sur le pont ! Les agents prennent contact avec les habitants, contrôlent les attestations, livrent leurs médicaments aux habitants qui ne peuvent pas se déplacer et rendent visite au domicile des personnes vulnérables qui ne répondent pas aux appels de contrôle du Pôle retraités ! A charge également pour eux de sécuriser le marché du mercredi.

Téléphone : 02 38 44 01 99.

L'HÔPITAL EHPAD LOUR PICOU ACCUEILLE DES PERSONNES SANS-ABRIS

Dans le cadre de la protection de tous les citoyens, y compris des sans-abris et des plus démunis, 79 places sont prévues pour les malades sans-abris ou hébergés en structures d'hébergement collectives dont les conditions ne nécessitent pas d'hospitalisation. L'hôpital EHPAD Lour Picou de Beaugency dispose d'un bâtiment clos et à l'écart des autres parties du centre hospitalier. C'est la structure Imanis, impliquée dans les urgences sociales, la solidarité internationale, les seniors, l'habitat et la santé, qui gère le site pour le compte de l'Etat, avec du personnel qualifié. Il n'y a donc **aucun contact entre les résidents, les salariés de l'hôpital, les riverains et les personnes sans-abris hébergées**



SERVICE TÉLÉPHONE POUR LES JEUNES

Une assistance téléphonique est mise en place du lundi au vendredi, de 16 heures à 18 heures, au **02 38 78 91 70**.

Halima Benkada, informatrice jeunesse, reste également disponible par mail à l'adresse suivante :

pij.beaugency@ijcentre.fr

La foire du 1^{er} mai annulée

Dans le cadre des mesures de confinement, la Ville de Beaugency, en accord avec les services de l'Etat, a décidé d'annuler la Foire du 1^{er} mai cette année. Cette foire accueille traditionnellement des centaines de marchands et de forains qui s'installent sur les quais de Loire et avenue de Chambord. Plus de 10 000 personnes s'y pressent habituellement chaque année. Quant aux cérémonies commémoratives du 8 mai, elles ne pourront pas non plus se dérouler. Cependant, le maire, David Faucon, travaille à une alternative qui permettra tout de même d'honorer la mémoire des combattants.

Accueil des enfants de personnels indispensables

Le service minimum d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est centralisé à l'école élémentaire de la Vallée du Ru (10, rue Julie-Lour à Beaugency). Toute demande à : djoun@ville-beaugency.fr

LES COMMERCES & MARCHÉS ALIMENTAIRES

Vente sur place / à emporter



Joignable par téléphone



Joignable par mail / site internet
Facebook

Livraison à domicile



BOULANGERIES - PATISSERIES

LE FOUR À BOIS 48, avenue de Blois 02 38 88 00 00 / @FABLEfouraboiss	•	•	•	•
LA GRANGE À PAIN 30, avenue de Blois 02 38 69 26 84 / @lagrangeapain45	•		•	•
MAISON LEMERCIER 13, place du Petit Marché 02 38 44 52 79 / @MaisonLemercier	•	•	•	•
PÂTISSERIE CAQUE 12, place du Martroi 07 67 50 17 83 / @PatisserieCaque	•	•	•	•
BOULANGERIE RIUTORT 30, rue du Martroi	•			

BOUCHERIES

ALEXANDRE 9, place du Petit Marché 02 38 44 51 06 / @boucheriealexandre45190	•	•	•	•
LEROY 6, rue du Puits de l'Ange / 02 38 44 51 76 @maisonleroyboucheriecharcuterie	•	•	•	•

CRÉMERIE - FROMAGERIE

LE PETIT PRINCE 11, place du Petit Marché / 02 38 14 76 12	•	•	•	
--	---	---	---	--

ÉPICERIES - PRODUITS LOCAUX

COCCIMARKET 8, rue de l'Ours / 02 38 76 38 18 @CoccimarketBeaugency Sur place 9h30-13h / 16h-19h livraison à domicile	•	•	•	•
JARDINS D'OLIVIER 65, avenue d'Orléans / 02 38 46 94 07	•	•	•	
MADE IN LOIRE 12, place du Petit Marché / 02 34 59 27 32 madeinloirebeaugency@orange.fr @MADEINLOIREBeaugency Vente sur place 10-12h et à emporter (sur commande)	•		•	•
THÉS CAFÉS ET COMPAGNIE 4, place du Petit Marché / 02 38 44 46 20 @thescafesetcie Vente sur place 9-12h30 et à emporter (sur commande)	•		•	•

GRANDES SURFACES

LIDL avenue de Blois / 0 800 90 03 43 www.lidl.fr	•		•	•
--	---	--	---	---

BIEN-ÊTRE - SOINS - BEAUTÉ

FUKUSHI 26, rue Nationale / 09 53 21 12 35 beaugency@fukushi.fr @Fukushi.BienEtre. Beaugency / www.fukushi.fr / Vente sur place 10-12h et à emporter (sur commande)	•		•	•
--	---	--	---	---

REPAS

CHEZ TONIO PIZZA Quais de Loire / 06 68 02 04 27 / Vente à emporter tous les soirs (sur commande)	•			
WARM'UP 41, avenue de Blois / 02 38 44 14 96 @WARMUP45190	•			
CÉSAR ET FIRMIN 1 bis, place Saint-Firmin / 09 83 03 08 17 @cesaretfirmin	•	•		

PHARMACIES

TARDIF 17, place du Martroi / 02 38 44 50 22 @pharmaciedumartroitardif	•			
LEMAIRE 2, rue de l'Ours / 02 38 44 51 14 www.pharmacielemaire.fr	•			
WELLPHARMA avenue de Vendôme / 02 38 44 94 44 @Pharmaciewellpharma	•			

DIVERS

NATURE FLEURISTE 8, place du Martroi / 02 38 44 69 78 @fleuristenature / www.fleuriste-nature.fr Vente à emporter entre 10h-12h	•			
PHILDAR ISAB'ELLES 2, rue du Puits de l'Ange / 02 38 44 27 67 phildar.beaugency@orange.fr @MagasinIsab'Elles - Vente sur place sur RDV 10h-12h et à emporter (sur commande)	•			
LORA 13, rue des Chevaliers / 02 38 14 76 10 www.boutique-lora.com / @boutiqueLora	•			
LINGERIE LYBERTINE 5, rue du Puits de l'Ange / 06 43 08 48 09 boutiquesignature@orange.fr / @Lybertine	•			

LA POSTE

Lundi 14h30-16h30

Mardi au vendredi de 9h30-12h / 14-16h30

Samedi 9h30-12h

L'agence postale de l'Agora est fermée

- Distribution du courrier seulement les mercredis, jeudis et vendredis pendant le confinement.

- Boîtes à lettres actives : 59, avenue de Vendôme

15, rue des Chevaliers ; 167, rue de Châteaudun

5, rue des Belettes ; 1, avenue du Colonel Morlaix-Demozay.

DÉCHETTERIES

- Trois déchèteries ouvertes aux particuliers les mardis, jeudis et samedis 9h-12h / 14h-17h avec RDV toutes les 10 mn à Meung-sur-Loire, Cléry-Saint-André et Villorceau.

- Une déchèterie ouverte aux professionnels, le vendredi de 8h30-12h, avec RDV toutes les 15 mn à Saint-Ay.

L'accès aux déchèteries se fait sur RDV en ligne sur le site internet de la CCTVL www.cctveresulvaldoloire.fr

MARCHÉS ALIMENTAIRES

- Chaque mercredi 8h-13h : place du Martroi
Retrouvez vos commerçants habituels et plusieurs commerçants habituellement présents le samedi

- Chaque mardi 8h-12h : quartier Garambault, sur le parking / Un maraîcher

NUMÉROS UTILES

Mairie : 02 38 44 50 01

Agora/MSAP : 02 38 46 40 12

Personnes âgées, isolées : 02 38 46 46 16

(9-12 h et 14-17h)

Police municipale : 02 38 44 01 99 (8-21h et 6/7 jrs)

Aide économique CCTVL : Caroline Cosyngs au 06 09 38 55 48 ou à c.cosyngs@cctveresulvaldoloire.fr

Urgence respiratoire : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Numéro vert grand public : 0 800 130 000

(24/24 h et 7/7 jours)



ENSEMBLE contre la CRISE

MAINTIEN DES SERVICES MUNICIPAUX ESSENTIELS



Depuis le lundi 16 mars, les services de la Ville de Beaugency ont mis en place un plan de continuité d'activité pour répondre à plusieurs objectifs : informer la population et les agents, veiller en priorité sur les personnes vulnérables, accueillir les enfants des professionnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire, maintenir les missions d'état civil fondamentales, maintenir les missions de sécurité et de maintien de l'ordre, protéger les agents de la collectivité.

Ce plan permet de maintenir l'activité des services indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Tous les services municipaux sont organisés de manière à pouvoir assurer une continuité de service public. Aussi, les agents ne travaillant pas sur un poste indispensable au bon déroulement de la collectivité en cette période de crise, sont confinés chez eux, et ce jusqu'à nouvel ordre. De même, toutes les fonctions qui le permettent

sont traitées en télétravail. Des permanences restent accessibles par téléphone : c'est le cas de l'accueil mairie et la MSAP de l'Agora. L'Hôtel de Ville et tous les établissements publics, municipaux et intercommunaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Téléphone : 02 38 44 50 01

www.beaugency.fr/coronavirus-covid-19/

L'INDISPENSABLE AIDE À LA PERSONNE

350 seniors vivant sur les cantons de Beaugency à Cléry-Saint-André via Meung-sur-Loire bénéficient des services à la personne dispensés par l'association Abrapa, ex-Alouette. Le rôle de cette structure prend encore plus d'importance en cette période de confinement. Les salariés sont équipés de kits spéciaux. Pour contacter le secrétariat, faites le 02 38 44 69 63.

LES ASSOCIATIONS INFORMÉES

Bernard Fournier, responsable du service des sports et des relations aux associations, relaie régulièrement vers le monde associatif les informations dont il dispose, notamment celles qui proviennent de la DDCS 45.

<https://www.beaugency.fr/coronavirus-covid-19/covid-19-comment-apporter-son-aide-dons-engagement/>

LE LAB'O AU COEUR DE LA SOLIDARITÉ



Au LabO des possibles, une centaine de masques déjà fabriqués ont été distribués à des personnes qui travaillent au contact du public, aux Belettes notamment, et des demandes se font jour pour la fabrication de blouses en tissus.

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à cette action. Vous savez coudre ? Vous avez du matériel à donner ou vous en avez besoin ? Par ailleurs, le lab'O propose aux personnes qui le souhaitent de faire un échange de livres, sous forme de dons, comme dans une boîte à livres, mais sans vous déplacer.

Plus de renseignements au 02 38 44 98 70 ou sur Facebook : @lesbullesdulabO et sur le site de la Ville, www.beaugency.fr



SOUTENIR et AIDER

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ENVERS LES PERSONNES VULNÉRABLES

Plusieurs permanences téléphoniques ont été mises en place pour prendre en compte les interrogations des habitants, leur apporter des réponses directes ou les orienter vers les bons interlocuteurs. Les permanences téléphoniques sont ouvertes 5 jours sur 7, de 9 heures à 17 heures, avec un changement d'équipe à 13 heures. Un rythme intense. Si, aux premiers jours du confinement, de nombreuses questions adressées à la mairie concernaient la déchetterie, le marché, les magasins ou l'impression des attestations, les demandes tournent désormais davantage autour de l'urbanisme ou de l'état

civil : les cartes d'identité, les passeports, le recensement, les actes de naissance, les mariages...

Les habitants inscrits sur la liste des personnes vulnérables sont joints régulièrement, et même au quotidien pour une quinzaine d'entre eux. Ils peuvent parler de leurs occupations, de leurs enfants, ou faire connaître leurs besoins : listes de courses ou traitements médicaux que la police municipale leur apportera. À la permanence du foyer autonomie des Belettes, il s'agit de répondre aux familles mais aussi d'appeler régulièrement chaque résident pour proposer un temps d'échange supplémentaire et enregistrer leurs commandes de courses.



Depuis le lundi 30 mars, les résidents des Belettes sont confinés dans leurs appartements. Tous les personnels sont équipés de la tête aux pieds : charlottes, gants, masques... Idem à l'hôpital maison de retraite Lour Picou. Les deux structures aident aussi leurs résidents à conserver des contacts réguliers avec leurs familles, notamment grâce à des sessions de visio conférences. Autant de petits gestes qui prennent une importance particulière en cette période de confinement.

UNE COLLECTE MÉMORIELLE

Les archives municipales de la ville de Beaugency souhaiteraient recueillir vos témoignages en cette période si particulière d'épidémie de covid-19. Cette collecte s'inscrit dans une démarche bien précise : la conservation d'une trace des événements afin que les générations futures comprennent ce que nous avons vécu. La forme est libre, laissez libre cours à votre imagination !

Comment nous transmettre vos témoignages ?

Par courrier à Service des archives municipales de Beaugency – Mairie de Beaugency 20, rue du Change / 45190 Beaugency. Par mail à : communication@ville-beaugency.fr

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.